

# CONFRONTATIONS



## EUROPE

EXECUTIVE SUMMARY DE L'AUDITION PUBLIQUE AU PARLEMENT EUROPÉEN

*UNE POLITIQUE EUROPÉENNE POUR L'ACTIONNARIAT SALARIÉ ET LA PARTICIPATION*

22 MARS 2012

AUTEUR : MATHIEU MOREAU

• **Proposition de Marc Mathieu (Secrétaire Général – FEAS - Fédération Européenne de l'Actionnariat Salarié<sup>1</sup>) :**

- Propose l'introduction d'une nouvelle ligne budgétaire dans le budget de l'UE, pour un montant annuel de 2.5 millions d'euros, pour l'installation et le financement d'un Centre et d'un Programme pour l'actionnariat salarié (*Employee Ownership Center and Program*) dans chaque État membre. Ce programme organisera l'information, l'éducation et la promotion des bonnes pratiques de l'actionnariat salarié en Europe.

• **Position des S&D<sup>2</sup> (Pervenche Berès- Présidente de la Commission de l'Emploi et des Affaires sociales):**

- L'actionnariat salarié et la participation apparaissent de mieux en mieux comme un facteur de vision à long terme et de meilleure gouvernance pour les entreprises européennes.
- La transmission aux salariés est un facteur de pérennité pour les entreprises et pour le développement local.
- Au cours des dix dernières années, l'actionnariat salarié s'est fortement développé dans les entreprises européennes: 83% des grandes entreprises ont à présent des plans d'actionnariat salarié contre 40% seulement dix ans auparavant. L'actionnariat salarié occupe aujourd'hui une position stratégique, de référence ou de contrôle dans plus de 27% des grandes entreprises européennes.
- Des freins et des obstacles restent nombreux et ils sont sources de discriminations et de mauvaise gouvernance dans les entreprises. Plusieurs pays (Europe méridionale et PECO) résistent à cette évolution, et refusent d'adapter leur législation.

• **Position du Comité Économique et Social Européen (CESE) :**

- De nombreuses mesures pratiques peuvent être prises pour favoriser la participation financière des salariés en Europe (Avis d'Initiative Soc 371)<sup>3</sup>.

1 La FEAS est l'organisation-coupe qui groupe les actionnaires salariés, les entreprises et toutes les personnes, les syndicats, les experts, les chercheurs et autres intéressés à la promotion de l'actionnariat salarié et la participation en Europe.

2 <http://www.efesonline.org/EUROPEAN%20PARLIAMENT/2012/Information%20pratique%20et%20documents.pdf>

3 « 1.2 Au fur et à mesure de l'extension de l'Europe, les entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises (PME), ont élargi leur champ d'action par-delà les frontières. L'une des priorités de la stratégie UE 2020 est de mettre l'accent sur la mise en

- Le CESE recommande que le Parlement Européen vote une ligne budgétaire *ad hoc* pour la promotion de l'actionnariat salarié et la participation financière de ces derniers à la vie de leur entreprise.
- Objectif de cette ligne budgétaire *ad hoc* : faciliter la promotion et la mise en place de législations adaptées visant un meilleur développement de l'actionnariat salarié (et de la participation) dans chaque pays de l'UE.

• **Dominique Welcomme, Vivendi, France :**

- L'absence de réelle incitation fiscale en faveur de l'actionnariat salarié pose problème, dans la plupart des pays (taxation des actions gratuites à l'octroi ou à l'attribution (vesting), taux de prélèvements sur les plus-values... Conséquence : une attractivité de l'actionnariat salarié trop faible, qui se cantonne aux salariés les plus rémunérés.

• **Alexander Graf von Schwerin, Rapporteur du CESE, Groupe des Travailleurs, Allemagne :**

- Il faut des principes européens pour l'actionnariat salarié, et des incitations européennes adéquates. Ainsi, il serait souhaitable que la Commission européenne publie une directive permettant à l'actionnariat transfrontière de devenir réalité dans notre économie mondialisée.
- L'actionnariat salarié a la vertu de renforcer (stabiliser) les PME dans le contexte de crise. Les négociations collectives sont importantes, et la participation des salariés est également un enjeu démocratique.

• **Marc Mathieu, Fédération Européenne de l'Actionnariat Salarié, Belgique :**

- L'actionnariat salarié se démocratise : 10 millions d'actionnaires salariés en Europe (23 000 euros chacun en moyenne). L'absence de législation et d'incitation dans chaque pays implique une hétérogénéité des instruments, et une Europe à deux vitesses (les « bons élèves » : France, Finlande, Grande Bretagne<sup>4</sup>, et les « mauvais élèves » : Grèce, Espagne, Portugal).

• **Heinrich Beyer, Association AGP (Arbeitsgemeinschaft Partnerschaft in der Wirtschaft<sup>5</sup>), Allemagne :**

- L'Association AGP réunit 200 entreprises membres, majoritairement des PME intéressées par les initiatives de l'UE. L'Association promeut en Allemagne toutes les formes d'implications financières des salariés (dont la participation aux résultats et au capital des entreprises).
- Trois approches rendent compte des avantages d'une participation des salariés : 1) Stratégie managériale: augmentation des performances des salariés, gouvernance participative des entreprises. 2) Financement des entreprises : augmentation de la flexibilité du capital social et des coûts. 3) Objectif socio-économique: soutien et création d'actifs financiers pour les

---

œuvre de la loi sur les petites entreprises ("Small Business Act"), notamment en ce qui concerne l'amélioration de la situation financière des PME. La participation financière des travailleurs peut représenter l'un des mécanismes utilisés pour atteindre cet objectif et ainsi renforcer la compétitivité des PME européennes. Quelle que soit la taille des entreprises, les modèles de participation financière des travailleurs doivent respecter les solutions appliquées au niveau de l'entreprise et protéger les droits des travailleurs, afin de tenir compte de la diversité des entreprises et des pays. (Source: <http://www.efesonline.org/EESC/SOC%20371%20FR.pdf>)

4 Voir par exemple : [www.ifsproshare.org](http://www.ifsproshare.org).

5 Association allemande pour l'actionnariat salarié.

salariés, et participation à la croissance économique de l'entreprise (par des incitations fiscales,...).

• **Javier San José, Confederación Empresarial de Sociedades Laborales de España :**

- La participation financière des salariés dans les PME doit être vue comme un instrument de transmission de l'entreprise. Il faut mettre en place des mesures fiscales et juridiques qui puissent normaliser les relations entre actionnariat salarié et transmission des entreprises. C'est peut-être la base d'une nouvelle culture (participative) de l'entreprise, en Europe.
- Face au *credit crunch*, les PME qui ont un niveau élevé de participation des salariés ont une meilleure résilience à la crise. Toutefois, un *benchmark* est nécessaire, à l'échelle européenne, pour faire émerger les meilleures pratiques (réunies dans un cadre unique européen).

• **Graeme Nuttall, Government Adviser for Employee Ownership, Royaume Uni :**

- L'actionnariat salarié va plus loin que la « participation financière » des salariés : il implique une co-propriété des entreprises et un nouveau statut des salariés dans le processus de décision de l'entreprise.

• **Viviane de Beaufort :**

- Il faut insister sur l'articulation entre actionnariat salarié et mécanisme de gouvernance de l'entreprise, et réfléchir à la manière de mieux représenter les salariés en tant qu'actionnaires. L'actionnariat salarié est un enjeu de *corporate governance*. Dans la gouvernance d'entreprise 'rhénane', il n'est pas nécessaire d'être actionnaire pour avoir une voix dans l'entreprise.

• **Michel Barnier, Commissaire Européen – Marché Intérieur & Services, France :**

- Le Commissaire a terminé 25 propositions de loi et de règlements sur les acteurs et les marchés financiers. Personne n'échappera à la régulation ! Sa démarche aboutira mi-2013, et permettra de préserver la diversité du paysage des entreprises. Supervision, régulation, diversité et cohérence interne des entreprises seront les clés d'une meilleure résilience européenne.